

# Réseau N°77

## Enjeu majeur de la transformation digitale : la qualité des données



### La une

La DSN a profondément transformé la relation entre les entreprises et les organismes de protection sociale. La donnée source, telle qu'elle est déterminée pour payer les salariés, est désormais véhiculée « nativement », sans être recalculée en regard des formalités diverses.

Comme le système « déclaratif » disparaît au profit d'un système natif, le risque de non qualité n'est plus couvert par un acte de déclaration intermédiaire, qui pouvait redresser la donnée, comme chaque système d'information l'attendait. C'est dès la source, dès la paie, que l'on doit se prémunir des erreurs.

Au cœur de cette qualité, les produits proposés par les éditeurs doivent apporter à leurs clients les moyens de contrôle adaptés et cela dès le calcul de la paie. Le chemin est engagé mais non achevé. Un travail collectif et patient demeure pour une juste compréhension, de bout en bout, de l'attendu.

**Élisabeth Humbert-Bottin,**  
Directeur Général du GIP-MDS



### édito

Net-entreprises.fr a fêté ses 18 ans. Il a connu depuis sa naissance, une véritable mutation. Créé à l'origine comme un portail partagé pour accueillir des procédures dématérialisées, il est désormais au cœur de la transformation digitale en cours.

La dématérialisation est, en effet, devenue digitalisation : il ne s'agit plus seulement d'abandonner le papier, mais surtout de collecter dès la source des données de qualité restant numérisées de bout en bout. Dans cet univers digital, l'identification des acteurs est indispensable avec un haut niveau de sécurité. Net-entreprises.fr a créé une Mire d'Authentification Générique (MAG), pour sécuriser tout service tiers sur la base des habilitations détenues à son niveau. Il poursuit ainsi la simplification en mutualisant les accès. En parallèle, une solution de notification électronique est déployée. La lettre recommandée du futur sera alors tracée nativement grâce aux processus déclaratifs digitalisés.

**Éric Hayat,**  
Président du GIP-MDS



# La qualité des données DSN, un enjeu collectif majeur

**Le GIP-MDS déploie un dispositif *ad hoc* pour améliorer la qualité des données en DSN. Une démarche primordiale pour garantir les droits des salariés ou alimenter de nouveaux projets.**

Des actions ont été lancées dès 2017, avec la généralisation de la DSN et la montée en charge massive des déclarants. « Nous étions organisés en groupes suivi qualité, avec chacun des organismes destinataires des données. Sur la base de leurs analyses et des défauts de qualité constatés, nous agissions auprès des éditeurs de logiciels pour qu'ils corrigent leurs paramétrages ou apportent des évolutions, pour renforcer les contrôles dans leurs logiciels », précise Nicolas Simon, Directeur de la Transformation Digitale au GIP-MDS.

Aujourd'hui, un nouveau dispositif qualité voit le jour, avec une autre démarche : passer d'un mode réactif à un mode proactif. « Nous allons produire nos propres analyses, sur des thématiques transverses à tous les organismes. Avec toujours cet objectif final de réaliser des campagnes qualité auprès des éditeurs », poursuit Nicolas Simon.

## Des sujets communs à tous les organismes

Différents thèmes ont été identifiés avec les partenaires : mieux tracer l'activité du salarié dans la DSN, suivre les blocs changement et fin de contrat, contrôler la présence des cotisations individuelles des salariés ou encore identifier les doublons NIR. « Au-delà de la DSN, ces données sont utilisées pour d'autres projets, comme le RCGU (Répertoire

de Gestion de Carrière Unique) ou l'impôt à la source, par exemple, il est donc essentiel d'avoir des données de qualité dès leur transmission », détaille Nicolas Simon.

Dans le cadre des cas particuliers pour la persistance de la DADS-U, il est parfois constaté l'absence de données liées aux organismes complémentaires. Outre le suivi qualité, « La campagne DADS-U de janvier 2019 sera un moyen de pallier ce manque d'information. Les employeurs qui, par exemple, n'ont pas été en capacité de transmettre les données aux organismes complémentaires en DSN, pourront faire une DADS-U », commente Jérôme Joie, Directeur des Etudes au GIP-MDS.

## La DADS-U, dernier filet de sécurité

**La DADS-U constitue aujourd'hui un dernier rempart, en cas d'absence ou de non-qualité des données en DSN.** « Cependant, la DADS-U sera interdite en 2019 pour les entreprises qui sont en DSN. Elles doivent avoir le réflexe de corriger au mois le mois, principe inscrit dans la DSN, et s'affranchir de la DADS-U », explique Jérôme Joie.

Seuls quelques cas particuliers pourront transmettre une DADS-U : les employeurs en DSN avec des populations exclues du périmètre, les employeurs non-soumis à l'obligation DSN, les établissements non employeurs tels que les caisses de congés payés et enfin ceux qui n'ont pas pu transmettre les données aux organismes complémentaires... Les entreprises concernées devront préciser le motif de la transmission pour être acceptées. « La DADS-U a vocation à disparaître d'ici quelques années, il est donc indispensable que chacun agisse pour améliorer la qualité des données en DSN », conclut Jérôme Joie.



# Le Club Qualité : optimiser le système DSN

**Succédant au Club des Pilotes, le premier Club Qualité s'est tenu le 20 juin dernier. Au programme, une plénière et des ateliers, avec un objectif commun : l'amélioration de la qualité dans l'ensemble du système DSN.**

Une centaine de personnes se sont réunies, représentant les acteurs clés de la DSN : les organismes récepteurs des données (protection sociale, complémentaires et DGFIP), les déclarants (entreprises et experts-comptables), les éditeurs de logiciels et le GIP-MDS. « *Nous avons coconstruit le système DSN, il est donc logique de l'améliorer ensemble. Renforcer la qualité globale, ce n'est pas une seule action à faire en commun, mais bien un ensemble de petites actions que chaque acteur doit réaliser à son niveau* » affirme Ludovic Houdé, Responsable du service pilotage DSN au GIP-MDS. Les travaux de la journée se sont appuyés sur le bilan qualité produit fin 2017. La réunion plénière du matin a permis de mesurer le chemin parcouru, les actions mises en œuvre, et de partager les axes d'amélioration identifiés, avec des témoignages de chacun des acteurs.

## Des travaux collectifs

L'après-midi, les participants se sont répartis au sein de quatre ateliers. Le premier portait sur la gestion des régularisations, avec pour but la création d'un modèle de fiche pédagogique pour aider les déclarants DSN. Ce modèle va être décliné sur la trentaine de cas concrets déjà identifiés. Un autre atelier abordait la gestion des données des organismes complémentaires, et notamment l'intégration des fiches de paramétrage dans les logiciels et leur mise à jour, ainsi que la mise à disposition des comptes-rendus métiers par les organismes complémentaires. Dans le troisième atelier, la sécurisation de l'impôt à la source, les participants ont coconstruit le plan détaillé d'un guide pédagogique de démarrage pour les entreprises, qui sera publié à l'automne. Ils ont également échangé sur la phase pilote de 2018 et l'exploitation des flux retours de la DGFIP. Enfin, le dernier atelier a évoqué l'opportunité d'harmoniser le plan de paye. « *Il s'agissait plus d'une réflexion prospective pour envisager de normaliser un plan de paye, à l'image de ce qui existe pour le plan comptable, toujours dans l'idée de gagner en qualité* », précise Ludovic Houdé.

## Un constat unanime

Ces ateliers ont été restitués en fin de journée devant l'ensemble des participants. « *Dans chacune des interventions ou des témoignages, l'on perçoit clairement qu'il est très important pour tous les acteurs d'être associés à la construction du système et à son amélioration.*



Le Club Qualité, 20 juin 2018

*Ils ont cette volonté de continuer à travailler tous ensemble pour atteindre un plus haut niveau de qualité* », commente Ludovic Houdé. Le Club Qualité a vocation à se renouveler, pour avoir un suivi régulier des différents travaux menés dans l'amélioration de la qualité. Le prochain se tiendra courant 2019.

# MAG :

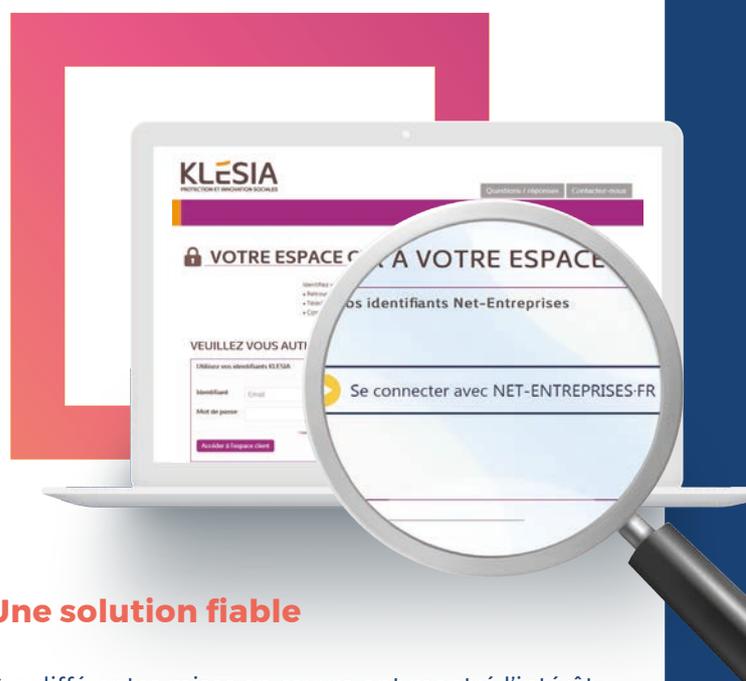
## une solution pour l'identité numérique des entreprises

**La Mire d'Authentification Générique (MAG) permet à une entreprise d'accéder à différents sites avec ses identifiants net-entreprises.fr. Plusieurs partenaires du GIP-MDS l'utilisent pour leurs services.**

À l'image de FranceConnect qui existe pour les particuliers, MAG est le service d'authentification pour les entreprises, proposé par le GIP-MDS. « Nous souhaitons mettre en œuvre des services à destination non seulement de nos entreprises adhérentes, mais également de nos partenaires de la sphère sociale et administrative », explique Sébastien Ducommun, Responsable du Département Gestion du Parc Applicatif au GIP-MDS. « Avec net-entreprises.fr, nous comptons des millions d'entreprises inscrites. Ce gisement d'inscriptions est une richesse et c'est sur cette base que nous avons décidé de travailler sur l'identité numérique des entreprises », complète Louis-Pascal Bourdaud, Chef de Projets au GIP-MDS.

### Un déploiement prolifique

Le GIP-MDS a présenté MAG à différents organismes et plusieurs ont choisi de l'adopter. C'est le cas notamment de Klesia, qui cherchait une solution robuste pour sa procédure d'inscription. Aujourd'hui, l'espace entreprises sur le site de Klesia utilise MAG pour l'authentification. Ce moyen est aussi mis en place sur le Compte Professionnel de Prévention (pénibilité) ainsi que sur le nouveau site des micro-entrepreneurs mis en ligne le 1<sup>er</sup> octobre. Enfin, la nouvelle notification du taux AT/MP et le service Cotizen utilisent également MAG dans leurs processus. « Nous proposons cette solution à nos partenaires, dans un esprit de mutualisation des moyens et des coûts, avec une logique d'efficacité et de simplification », indique Sébastien Ducommun. « En fonction des besoins des organismes, nous enrichissons l'offre pour qu'elle s'implémente parfaitement dans leurs systèmes. Cette offre enrichie profite ensuite à l'ensemble de la communauté », ajoute Louis Pascal Bourdaud.



### Une solution fiable

Ces différentes mises en œuvre ont montré l'intérêt et la solidité de MAG. « Nous considérons que MAG répond aux besoins de nos partenaires, dans leur réflexion sur l'identité numérique des entreprises. Nous continuons à la présenter et à la proposer dès que nous en avons l'occasion », précise Sébastien Ducommun. Solution évolutive et adaptable, de nouveaux sites pourront utiliser cette brique comme vecteur d'authentification. « Il est fort probable qu'il existe des usages auxquels nous n'avons pas encore pensé et qui vont émerger en fonction des demandes ou des besoins des futurs utilisateurs », poursuit Louis-Pascal Bourdaud. D'autres organismes et institutions ont déjà témoigné leur intérêt. La DGEFP (Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle) a signé une convention pour utiliser MAG dans un avenir proche. Des discussions sont également en cours avec d'autres partenaires.

## Notification du Taux AT/MP : adieu papier ?

**Depuis le 25 octobre 2018, les entreprises peuvent recevoir leur taux d'accidents du travail et de maladies professionnelles (AT/MP) de façon dématérialisée. Présentation de ce nouveau service avec Arnaud Maurer, Responsable du département Tarification à l'Assurance Maladie - Risques Professionnels.**

Le compte AT/MP a pour but de fournir aux entreprises une information claire et détaillée sur les risques professionnels. « *C'est la genèse du projet. En donnant le maximum d'informations, de transparence et d'éléments sur la composition de notre tarification, nous permettons aux entreprises d'agir plus efficacement dans la prévention des accidents du travail et maladies professionnelles* », souligne Arnaud Maurer. Pour compléter et harmoniser ce dispositif, la notification du taux AT/MP est désormais possible par voie dématérialisée.

### Une prévention plus efficace

Cette nouvelle offre permet de communiquer plus rapidement avec les entreprises, tout en optimisant les coûts de gestion. Les sociétés dont le siège a adhéré au service peuvent, en une seule consultation, accéder aux taux de chacun de leurs établissements. Elles possèdent l'historique des taux notifiés par le passé et peuvent mieux comprendre les variations d'un établissement à l'autre. Elles bénéficient ainsi d'une information précise et en temps réel, pour mettre en œuvre des actions de prévention ciblées.



### S'abonner en quelques clics au taux AT/MP

Pour bénéficier de ce service, les entreprises doivent adhérer au compte AT/MP. Puis, elles s'engagent, par la signature d'une charte, à ne plus recevoir leur taux sous format papier mais par voie numérique. La démarche se fait en ligne sur [net-entreprises.fr](http://net-entreprises.fr). « *Les entreprises ont le choix de faire adhérer l'ensemble de leurs établissements ou seulement certains d'entre eux. Elles peuvent également se désabonner du service, si elles le souhaitent* », détaille Arnaud Maurer. Dès que leur taux change, ces entreprises sont prévenues par mail. Elles ont accès, depuis leur compte AT/MP, à un fichier PDF qui signale le nouveau taux. Ce fichier est l'équivalent du courrier papier envoyé auparavant et possède la même valeur juridique.



### Arnaud Maurer

Responsable du département  
Tarification à l'Assurance Maladie  
- Risques Professionnels

# Cotizen : payer en ligne en toute sérénité

**Lancé en avril 2017, Cotizen est le service de paiement en ligne des cotisations complémentaires. Détails avec Gilles Guino, Chargé de mission Simplification Administrative Modernisation des déclarations sociales pour le CTIP.**

Quatre fédérations sont à l'origine du projet : l'Agirc-Arrco pour les institutions de retraite, le CTIP pour les institutions de prévoyance, la FFA pour les sociétés d'assurance et la FNMF pour les mutuelles. « *Nous avons cette volonté commune de créer un service recouvrant tout le périmètre des organismes complémentaires. Nous estimons que c'est un outil indispensable pour prolonger la dématérialisation des paiements* », expose Gilles Guino. L'objectif de Cotizen est d'offrir aux entreprises et à leurs tiers-déclarants un service de paiement dématérialisé (prélèvement SEPA ou Carte Bancaire), et de rapprocher ces paiements de leurs créances.

## Un service complémentaire à la DSN

Les entreprises doivent émettre un ordre de paiement dans leur DSN, action privilégiée par les organismes, qui préfèrent recevoir en même temps la déclaration de cotisations et les informations de paiement. « *Cotizen couvre avant tout des éléments de nature connexe aux cotisations, tels que des pénalités, des frais de recouvrement, un solde de régularisation de compte... Cependant, nous récupérons aussi les cotisations qui n'ont pas été réglées au moment de la DSN, même si ce n'est pas son objectif premier. C'est un service complémentaire qui ne se substitue pas au paiement dans la DSN* », souligne Gilles Guino.



### Gilles Guino

Chargé de mission Simplification  
Administrative Modernisation  
des déclarations sociales - CTIP

### Un accès facilité

Les déclarants peuvent accéder à Cotizen depuis [net-entreprises.fr](http://net-entreprises.fr) et retrouver en un point unique l'ensemble de leurs créances afférentes à leurs contrats complémentaires. « *Apparaître dans le catalogue des services de net-entreprises.fr fait partie de notre stratégie de déploiement, et c'est aussi une facilité d'accès pour les utilisateurs. Ils n'ont pas besoin de se réauthentifier s'ils viennent sur Cotizen depuis net-entreprises.fr* », poursuit Gilles Guino. Au mois d'août, plus de 33 000 entreprises étaient inscrites au service. 22 630 ont effectué des paiements pour plus de 138 millions d'euros. En moyenne, 4 500 paiements sont effectués par mois.

## DSI\* : une campagne bien rodée !

Elle s'est tenue du 5 avril au 8 juin, sans incident notable. Parmi les nouveautés, le seuil de revenu qui rend obligatoire la démarche dématérialisée, a été fixé cette année à 10 % du PASS<sup>1</sup>. 1 380 000 déclarations ont été reçues à fin septembre, correspondant à un taux de dématérialisation de 86 %. Le mode EDI a connu, cette année, une dynamique plus forte que le mode EFI, en léger déclin, même si ce dernier reste majoritaire dans les transmissions.

\* Déclaration Sociale des Indépendants

1. Plafond Annuel de Sécurité Sociale, soit 3 922,80 €



Visuels de la campagne DSI déployée cette année

## Le déroulement de la campagne C3S\*\*

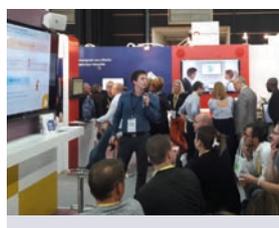
La réactivation du télépaiement à la norme SEPA a occasionné quelques désagréments. Pas d'incidents majeurs à signaler, mais des utilisateurs ont rencontré des problèmes d'accès au module de gestion des comptes ou de paiement en ligne. Des actions correctives menées pendant la campagne, ont permis aux 21 000 entreprises concernées<sup>2</sup> d'effectuer leur déclaration et de payer leur contribution. Environ 3 milliards d'euros ont été recouverts, un montant en légère hausse par rapport à l'année précédente.

\*\* Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés

2. La C3S concerne les entreprises qui ont un chiffre d'affaires supérieur à 19 millions d'euros.

## La transformation digitale au service des Experts-Comptables

**Le numérique a un impact significatif sur la profession d'Expert-Comptable. Précisions avec Patrick Bordas, Vice-Président du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables (CSOEC) et Président de la Commission Sociale.**



Présentations net-entreprises.fr et DSN faites lors du 73<sup>ème</sup> congrès des experts-comptables à Clermont-Ferrand

La digitalisation des services aux entreprises engage les Experts-Comptables dans leur stratégie de conseil et d'accompagnement. « *L'expertise numérique des cabinets est essentielle pour comprendre comment la dématérialisation impacte le modèle économique de nos clients. Nous avons un rôle pédagogique à jouer pour les accompagner dans ce virage digital* », indique Patrick Bordas. La croissance des échanges numériques et la dématérialisation de nombreuses déclarations ont transformé en profondeur la pratique du métier. L'automatisation de certaines tâches a permis aux Experts-Comptables de se recentrer sur leurs missions de conseil.

Face à cette transformation digitale, le CSOEC travaille avec de nombreux partenaires, et notamment les éditeurs de logiciels : « *Ils sont nos premiers fournisseurs pour gagner en efficacité. Leurs outils simplifient nos tâches quotidiennes et entraînent des gains de rapidité et de productivité non négligeables* » poursuit Patrick Bordas. L'autre grand partenaire du CSOEC est évidemment le GIP-MDS. « *Les Experts-Comptables sont des producteurs importants de données sociales, puisque 62 % des DSN sont établies chaque mois par des cabinets comptables. Ils sont également utilisateurs des outils élaborés par le GIP-MDS, comme le fameux portail net-entreprises.fr. Poursuivre la collaboration entre nos deux instances est indispensable, pour améliorer les services rendus aux entreprises et optimiser la fluidité et la fiabilité des données échangées* », conclut Patrick Bordas.

## Les Rencontres Extra : la qualité des données au rendez-vous



Les Rencontres Extra, Pays de la Loire

**Evènement de rentrée de la Protection Sociale, ces rencontres se déroulent en octobre partout en France et jusqu'à la fin de l'automne, dans certaines régions.**

**Organisées par les Comités Régionaux, les Rencontres Extra sont le rendez-vous incontournable des acteurs de la protection sociale et des entreprises, en région.** Cette année, près d'une centaine d'évènements vont se tenir dans toute la France. Les manifestations peuvent aller de la réunion magistrale au rendez-vous personnalisé, quand d'autres auront la forme de mini-salons avec stands dédiés et conférences. « *Nous innovons cette année, puisque la région Midi-Pyrénées va tester pour la première fois des rencontres dématérialisées avec l'organisation de webinaires. Des conférences auront lieu en ligne avec interaction possible des auditeurs* », indique Didier Kuhn, Responsable animation réseaux au GIP-MDS.

### Un thème d'actualité

Le thème central de cette édition est la qualité des données. Chaque évènement va présenter, par des exemples et des cas pratiques, l'importance de produire des données de qualité et leur impact sur l'ensemble de la chaîne de traitement. Sujet d'autant plus brûlant avec l'échéance de l'impôt à la source qui approche. « *Nous allons insister sur la nécessité de vérifier les données avant l'envoi. Valider la qualité en amont évite les actions de corrections ultérieures et les risques de perte de droits* », souligne Didier Kuhn qui ajoute « *Nous avons d'ailleurs aligné notre communication sur ce sujet : nous parlons désormais des Experts de la Qualité des données.* » De nombreux évènements affichent déjà complet, signe que les entreprises ont parfaitement saisi l'intérêt pour elles de participer à ces rencontres. Elles apprécient particulièrement de rencontrer tous leurs interlocuteurs locaux en un même endroit, avec la possibilité d'échanger avec eux.

### Un collectif expert de la qualité

Ces évènements sont aussi très attendus du côté des OPS. Au fil des ans, c'est une véritable communauté de la protection sociale qui s'est créée. Experts dans leurs domaines, ils mesurent l'importance d'aller au-devant des entreprises avec des solutions concrètes et de l'accompagnement humain. Ces rencontres créent un cercle de confiance au niveau local et soutiennent les entreprises dans leur transformation digitale. « *D'autres manifestations du même ordre ont lieu dans l'année, en dehors de l'organisation officielle. C'est une grande satisfaction, car cela montre la motivation et l'envie de communiquer des organismes pour répondre aux besoins et aux attentes des entreprises* », conclut Didier Kuhn.